



## Lettre de mise en demeure, pour une affaire juger en 2003 et dont

Par **Lifa**, le **07/02/2008** à **15:10**

Séparer depuis février 2003, divorcer depuis décembre divorce amiable, ce matin a ma grande surprise je reçois une mise en demeure Finaref. Dans le cadre du divorce mon mari avait accepté de prendre à sa charge les frais du pssif et de subvenir au besoin de nos enfants majeure.

Or étant marié mes enfants commander à la redoute avec la carte kangourou visiblement ce détail a oublié d'être pris en charge, car aujourd'hui je reçois une mise en demeure je cherche des explications auprès de l'auteur de la lettre on me dit que ce problème fut jugé le 29 septembre 2003 !! jusqu'à ce jour personne ne m'informe de rien!!! la personne sait même pas me dire à quel tribunal cela fut jugé à la demande de qui qui fut présent et où m'a-t-on expédié ma convocation ainsi que le compte rendu du tribunal!!!!

Mais par contre on a bien réussi à trouver mon adresse pour me faire parvenir la mise en demeure!

J'aimerais connaître mes droits! savoir si il est légal de revenir vers moi après 5 ans et savoir pourquoi je n'ai jamais reçu de convocation du tribunal ni autre et pourquoi les choses ont-elles traîné aussi longtemps?

En 2003 j'étais encore marié nous n'avons pas de contrat de mariage, mon ex mari doit-il en régler une partie, puisque cela concerne des achats pour nos enfants et qu'il a accepté prendre en charge leur éducation ect... cela lui revient-il?

J'ai vraiment besoin de réponses sincères très rapidement car je suis très en colère de cette découverte

PS les prélèvements mensues pour ces achats étais prel sur le compte de mon ex mari,  
compte que nous avons en commun a cette époque

Merci de me répondre